

Séance du 20 mai 2016

L'an deux mille seize, le vingt à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la Commune de Jabreilles les Bordes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Vincent CARRÉ, Maire.

Conseillers municipaux en exercice : 11

Date de la convocation du conseil municipal : 14.05.2016

PRESENTS : MM. Vincent CARRE, Eric REYGASSE, Gérard BOUTHIER, Mme Patricia AMBAYRAC, M. Pierre DESENFANT, Mme Marie-Martine LEBUGLE, M. Marc GIRARD, Mme Arlette DELHOTE.

ABSENTS : M. Joël GALLARD, M. Philippe PECON et Mme Stéphanie BONNAUD (pouvoir donné à M. Pierre DESENFANT).

Monsieur Eric REYGASSE a été élu secrétaire de séance.

2016/29 - Subvention complémentaire au voyage scolaire

Le maire expose le problème selon lequel le directeur de l'école de Jabreilles les Bordes n'a pas tenu compte de la décision du précédent Conseil Municipal lors de l'attribution de la subvention concernant le voyage scolaire ; en effet, il était spécifié que la Commune financerait de façon très majoritaire cette classe découverte mais souhaitait une participation des parents d'élèves. Dans le cas de familles en difficultés et après examen des cas particuliers, la Commune aurait pu prendre en charge intégralement certains déplacements.

Le directeur de l'école devait par conséquent trouver auprès des parents d'élèves le financement complémentaire. Il était demandé en outre un prévisionnel financier précis concernant cette organisation.

La Commune de Saint Sulpice Laurière a averti la Commune de Jabreilles les Bordes que le directeur de l'école faisait appel à eux pour financer le reliquat non pris en charge par la Commune de Jabreilles ; après avis du maire de la Commune de Jabreilles, la municipalité de Saint Sulpice Laurière a refusé cette demande.

Afin de ne pas risquer de faire annuler ce voyage et afin que les enfants de l'école n'en pâtissent, le maire propose :

- D'attribuer une subvention complémentaire d'un montant maximum de 500,00 euros à l'école de Jabreilles les Bordes pour effectuer le voyage scolaire prévu à Varaignes prochainement ; elle sera versée à l'OCCE de Jabreilles les Bordes après présentation d'un bilan financier du voyage ;

- Dit qu'il sera précisé au directeur de l'école que les financements liés à l'école de Jabreilles les Bordes dépendent exclusivement de la Commune de Jabreilles les Bordes et que les autres municipalités n'ont pas à y participer ;
- Que les financements complémentaires doivent être trouvés dans le cadre des manifestations réalisées par l'école et ses associations ;
- Qu'un montant forfaitaire sera dorénavant alloué à l'école de Jabreilles au moment du vote du budget et que les activités proposées par le directeur de l'école devront rentrer dans ce budget.

Il est rappelé en outre, qu'au sein du RPI Jabreilles les Bordes/Saint Sulpice Laurière, chacune des municipalités a la charge de ses écoles.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention complémentaire à l'école de Jabreilles les Bordes, par 1 voix contre (Mme Delhote), 3 abstentions (MM. Bouthier, Girard, Mme Lebugle), et 5 voix pour, selon la proposition du maire citée ci-dessus.

2016/30 - Budget principal 2016 – Décision modificative n° 2

Monsieur le Maire expose au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres du budget principal de l'exercice 2016 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

<i>Objet</i>	<i>Dépense (D) / Recette (R)</i>	<i>Diminution sur crédits déjà alloués</i>		<i>Augmentation des crédits</i>	
		Article	Sommes en euros	Article	Sommes en euros
Subventions aux associations, personnes privées	D			6574	1200,00
Remboursements rémunérations du personnel	R			6419	1200,00

L'Assemblée approuve les virements ci-dessus à l'unanimité.

2016/31 - Subvention attribuée à La Ligue des droits de l'Homme

Considérant la demande formulée par La Ligue des Droits de l'Homme (section de Limoges – Haute-Vienne du 19 mai dernier,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention pour l'année 2016 identique à l'an dernier, soit un montant s'élevant à 50,00 euros.

2016/32 - Personnel – Régime d’astreintes d’interventions et de permanences

M. Marc Girard, conseiller municipal délégué, propose la mise en place d’astreintes pour le personnel technique communal en hiver en fonction de la météo.

Il demande à l’Assemblée si elle accepte cette mise en place d’astreintes sur le principe.

Le Conseil municipal accepte le principe de l’instauration d’astreintes hivernal pour le personnel technique de la Commune.

2016/33 - Chauffage – Fourniture de plaquettes de bois

Le Maire informe l’Assemblée que M. Joël Gallard, Maire-adjoint, a pris contact avec deux fournisseurs de plaquettes de bois qui alimenteront la nouvelle chaudière à bois. Le coût annuel est estimé à 3000,00 euros auxquels s’ajoutent des frais.

2016/34 - Electricité – Compteurs Linky

M. Eric REYGASSE, Maire-adjoint, évoque l’inquisition que provoque le projet de EDF dans la vie privée de chacun. EDF a prévu d’installer partout en France, un nouveau compteur d’électricité Linky qui permettrait de lire à distance des consommations de chaque foyer.

M. le Maire précise que cette problématique est de ressort des associations de consommateurs.

2016/35 - Intercommunalité – Fusion de communautés de communes

M. Pierre DESENFANT, conseiller municipal, vice-président auprès de la Communauté de communes Monts d’Ambazac et Val du Taurion, informe les conseillers des nombreuses modifications et problématiques posées par la fusion des 3 Communautés de communes au 1^{er} janvier 2017. Il faudra uniformiser les compétences et prendre en considération de nouvelles compétences (offices de tourisme, différents systèmes de ramassage des ordures ménagères, la gestion des milieux aquatiques, eau potable, assainissement, voirie, équipements culturels et sportifs, petite enfance).

Le nombre des représentants des Communes, auprès de la nouvelle Communauté de communes, change. Il ne devrait plus qu’y avoir un seul représentant pour Jabreilles les Bordes au lieu de deux actuellement.